

Conditions générales (CG)

Pro Senectute Canton de Berne

Inscription

Les offres s'adressent aux femmes et aux hommes dès 60 ans. L'inscription est considérée comme définitive. Les inscriptions sont retenues dans l'ordre de réception. Les bons et réductions doivent être remis avec l'inscription.

Délai d'inscription

En principe, le délai d'inscription est fixé à 14 jours avant le début du cours ou de la manifestation. Les inscriptions de dernière minute sont possibles sur demande.

Confirmation ou annulation du cours

Les cours ont lieu sous condition d'un nombre suffisant d'inscriptions. Nous nous réservons le droit d'en différer la date ou de les annuler. Dans ce cas, vous serez informés rapidement.

Confirmation/facturation

Vous recevez la confirmation d'inscription accompagnée de la facture env. 7 jours avant le début du cours. Merci d'utiliser exclusivement le bulletin de versement pré-imprimé pour le règlement des frais de cours dans les 30 jours. En cas de retard de paiement, des frais de rappel seront facturés.

Participation à un cours ayant déjà débuté

Vous avez raté le début du cours? Contactez-nous: nous ferons de notre mieux pour vous trouver encore une place dans le cours souhaité.

Désinscription

Sans frais jusqu'à 14 jours avant le début du cours, puis 50% des frais de cours auxquels s'ajoute un supplément de CHF 30.- pour frais administratifs. En cas de désinscription pour une manifestation jusqu'à CHF 60.-, le prix reste dû (sans frais administratifs). Lorsqu'une personne ne se présente pas au cours sans s'être désinscrite, les frais de cours restent entièrement dûs. Les frais ne s'appliquent pas si une autre personne peut participer au cours en lieu et place de la personne inscrite.

Leçons manquées / remboursement

En cas de maladie prolongée/d'accident, les frais de cours sont remboursés au prorata à partir de quatre leçons d'affilée, mais au max. 50% des frais de cours, et dans la mesure où un certificat médical est présenté. Les leçons manquées (par ex. pour cause de vacances) ne donnent droit à aucune réduction de prix et ne peuvent pas non plus être effectuées d'avance ou rattrapées. Les excursions manquées ne sont pas remboursées. Aucun remboursement n'est accordé en cas d'abandon du cours par le/la participant(e).

Suppléments pour petits groupes

Un supplément pour petit groupe est facturé lorsque le nombre minimum de participants ne peut pas être atteint.

Cours d'essai

Sur demande, il est possible de participer à une leçon d'essai, qui doit être convenue préalablement auprès du secrétariat des cours.

Assurance

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident, de dommages ou de perte pour toutes les offres proposées par Pro Senectute. Il est de la responsabilité personnelle des participants de prévoir une couverture d'assurance suffisante.

Réduction sur le prix des cours

Personne ne devrait être contraint de renoncer à un cours ou à une manifestation pour des raisons financières. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat des cours ou votre assistant(e) social(e) Pro Senectute.

Remboursement par les caisses-maladie

Les offres de Pro Senectute sont assurées par des personnes qualifiées qui suivent régulièrement des cours de formation continue. Renseignez-vous directement auprès de votre caisse-maladie pour connaître les éventuelles participations aux frais.

Offres bilingues

Les offres indiquées comme «bilingues» sont proposées en français et en allemand, selon les besoins.

Semaines de vacances et de sport

D'autres conditions s'appliquent aux semaines de vacances et de sport et sont mentionnées dans les offres correspondantes.